

Guinée



L'Indice de Gouvernance des Ressources Naturelles (RGI) mesure la qualité de la gouvernance dans les secteurs pétroliers, gaziers et miniers de 58 pays. Apprenez-en davantage et explorez les résultats sur www.revenuewatch.org/rgi.

Contexte

La Guinée contient près de la moitié des réserves mondiales de bauxite, ainsi que des gisements significatifs de minerai de fer, d'or et de diamants. Le secteur minier représentait 17% du PIB et plus de la moitié des exportations en 2010. Cependant, la mauvaise gestion et la corruption ont mis à mal le secteur pendant des décennies, entraînant une stagnation économique et une méfiance généralisée du public. Le gouvernement a élaboré un nouveau Code Minier adopté en septembre 2011 et

Guinée	2000	2005	2011
Population (million)	8.34	9.04	10.22
PIB (en \$ international constant 2011, milliards)	3.8	3.3	5.1
PIB par habitant, PPP (en \$ international constant 2005)	904	971	993
Exportations des industries extractives (% total des exportations)	63%	75%	61%

SOURCES: Banque Mondiale. Les données des exportations extractives de 2011 sont de 2008.

amendé en avril 2013, qui contient des dispositions contre la corruption, pour la protection de l'environnement et la revue de toutes les conventions minières existantes. Sa mise en œuvre doit suivre.

Performance du Guinée à l'égard du RGI

La Guinée a reçu la note « insuffisante » de 46, et se classe 33ème sur 58 pays. Une très bonne note dans le domaine du cadre institutionnel et juridique contraste avec une mauvaise performance sur les conditions générales de gouvernance.

Cadre institutionnel et juridique

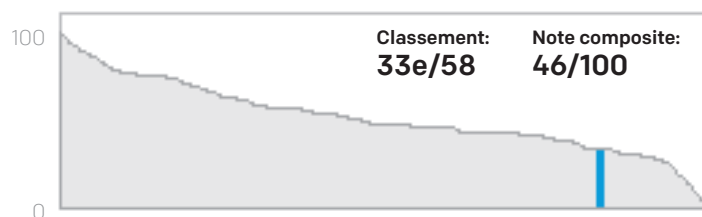
(Classement 5e/58 Note: 86/100)

La législation minière bien développée de la Guinée et son processus indépendant d'octroi des titres lui vaut un score « satisfaisant » de 86.

Le Ministère des Mines accorde les titres miniers sur le principe du premier arrivé, premier servi, et entame des négociations directes sur les conventions minières avec les sociétés. Le nouveau Code Minier prévoit la mise en concurrence pour les titres sur les périmètres desquels l'information géologique est déjà connue, ou lorsque plusieurs sociétés sont intéressées par un même titre, et contient d'autres dispositions visant à réduire les pouvoirs discrétionnaires du Ministre des Mines dans les décisions concernant les titres.

Le Ministère des Finances collecte toutes les taxes

Indice de Gouvernance des Ressources Naturelles 2013



non-locales auprès des sociétés extractives. Dans le passé, des agences du gouvernement plaçaient certaines recettes sur des comptes bancaires off-shore. Cependant, depuis 2011, toutes les recettes fiscales sont versées sur un compte unique du Trésor à la Banque Centrale.

L'accès à l'information est garanti dans la Constitution, et le nouveau Code Minier exigera davantage de transparence. La Guinée exige des études d'impact social et environnemental avant d'attribuer des titres d'exploitation, mais les consultations publiques ne sont pas obligatoires. La Guinée est un pays candidat à l'Initiative de Transparence des Industries Extractives (ITIE) mais doit encore compléter le processus de validation.

Les pratiques de divulgation

(Classement 33e/58 Note: 45/100)

Compte-tenu de la quantité limitée d'information disponible sur la plupart des aspects du secteur minier, la Guinée reçoit un score « insuffisant » de 45.

Les conditions d'attribution de titres miniers sont connues avant les négociations et, depuis février 2013, les conventions sont publiées, améliorant significativement la transparence. Certaines sociétés publient volontairement les études d'impact social et environnemental.

Conjointement avec le Ministère du Plan, le Ministère des Finances publie des informations sur les volumes de production, les prix et la valeur des exportations de substances minérales. Le Ministère des Mines publie des données historiques sur les réserves, ainsi que certaines informations sur les volumes de production et les exportations. Il publie aussi régulièrement le nom des sociétés opérant dans le pays. La Banque Centrale publie des informations sur les volumes de production, les prix et la valeur des exportations de minerais. Les rapports ITIE contiennent des informations sur les volumes de production, la valeur des exportations de minerais, les sociétés en exploitation dans le pays, les subsides, la valeur de la production, les redevances minières, taxes spéciales, redevances superficielles et droits fixes.

Les garanties et les mesures de contrôle de la qualité

(Classement 41e/58 Note: 43/100)

La Guinée a reçu un score « insuffisant » de 43, qui reflète une supervision insuffisante des recettes issues des ressources et du processus d'attribution des titres miniers.

Les députés n'examinent qu'occasionnellement les accords avec les sociétés minières et n'examinent pas les recettes minières. Les paiements effectués par les sociétés ne sont pas audités par une institution nationale chargée de l'audit. Cependant, le Code Minier offre à des comités interministériels et à l'Assemblée Nationale un rôle de supervision plus important.

